



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RATP : autobus

Question écrite n° 29145

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur les très mauvaises conditions de circulation de certaines lignes de bus à Paris, en particulier la ligne 69 qui est notamment très utilisée aux heures des entrées et des sorties d'écoles et de lycées par les élèves du 7e arrondissement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures que compte prendre la RATP pour remédier à ces dysfonctionnements et aux manques de fréquence sur cette ligne.

Texte de la réponse

La ligne 69 circule entre la place Gambetta et le Champ-de-Mars. Une centaine d'allers et retours quotidiens sont effectués en semaine et 90 le samedi. Les premiers départs de Gambetta ont lieu à 6 h 05 et les derniers départs à 20 h 30 ; les premiers départs du Champ-de-Mars ont lieu à 6 h 50 et les derniers à 21 h 15. L'intervalle théorique de passage des voitures est de 7 à 8 minutes aux heures de pointe, de 8 à 10 minutes aux heures creuses et de 12 à 15 minutes en soirée. Si elles peuvent être parfois difficiles à respecter, ces fréquences sont en rapport avec le trafic observé, qui est, en moyenne, de 12 000 voyageurs par jour. Elles ne se distinguent pas de celles en vigueur sur d'autres lignes comparables. La RATP procède régulièrement à des ajustements des tableaux de marche afin de les adapter aux besoins de la clientèle et aux évolutions des contraintes d'exploitation. Ainsi une opération réalisée récemment visait à améliorer la régularité de la ligne dans sa traversée du 7e arrondissement. À cette occasion, la desserte des collèges et lycées, avec tous les problèmes de flux massifs et très ponctuels qu'elle pose, a été prise en considération. D'autres études sont en cours. Elles incluent des hypothèses de restructuration plus profonde de la desserte. En effet, la difficulté principale rencontrée sur cette ligne réside dans sa gestion quotidienne. En dépit des couloirs protégés sur une partie de son parcours et des améliorations qui y ont été apportées, la ligne 69 reste sujette à de très nombreux aléas externes d'exploitation : de fréquentes irrégularités de service résultent effectivement des difficultés de circulation, de stationnement illicite et de manifestations sur la voie publique. La RATP essaie de réduire au minimum ces désagréments pour ses clients. Elle procède à cet effet aux manœuvres de régulation appropriées et intervient auprès des services compétents en matière de voirie et de police.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29145

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9155

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2129